



AB Science lance son introduction en bourse sur NYSE Euronext

- **Ouverture de l'offre à prix ouvert et du placement global dans une fourchette comprise entre 13,95€ et 17,05€ par action ¹:**
 - **Offre à prix ouvert en France, principalement destinée aux personnes physiques en France**
 - **Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et à l'étranger**
- **Taille initiale de l'offre : 2.278.530 actions existantes et 1.305.700 actions nouvelles à émettre, soit 55,5 M€ (sur la base du point médian de la fourchette)**
- **Clause d'extension portant sur un maximum de 537.634 actions existantes**
- **Option de sur-allocation portant sur un maximum de 618.279 actions existantes**
- **Clôture de l'offre prévue le 20 avril 2010 pour l'offre à prix ouvert et le placement global**
- **Fixation du prix de l'offre prévue le 21 avril 2010 et début des négociations sur Euronext Paris prévu le 22 avril 2010**

AB Science annonce le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur NYSE Euronext Paris, compartiment B.

L'Autorité des marchés financiers (« L'AMF ») a apposé le visa n° 10-084 en date du 7 avril 2010 sur le Prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions d'AB Science, composé d'un document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006, d'une actualisation du document de base déposée à l'AMF le 7 avril 2010 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

AB Science, société pharmaceutique française spécialisée dans la recherche, le développement et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une nouvelle classe de molécules thérapeutiques ciblées dont l'action consiste à modifier les voies de signalisation au sein des cellules.

Les pathologies visées par la Société avec ces IPK sont des pathologies à fort besoin médical, notamment les cancers, les maladies inflammatoires et les maladies du système nerveux central, aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire.

Motivé depuis sa création par l'innovation, AB Science a développé en propre depuis 2001 un portefeuille de molécules, dont le *masitinib* est aujourd'hui la molécule phare.

Elle a déjà fait l'objet d'un enregistrement en médecine vétérinaire en Europe en novembre 2008.

¹ *Le prix pourrait être fixé, librement en dessous de 13,95 euros par action, ou, sous réserve que les ordres émis puissent être révoqués pendant au moins 2 jours de bourse, au-dessus de 17,05 euros par action.*

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

AB Science développe en parallèle des traitements en médecine humaine et mène aujourd'hui trois Phases III dans le cancer du pancréas, le cancer stromal gastro-intestinal (GIST) et la mastocytose.

Les capitaux levés via cette introduction en bourse sont notamment destinés à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer ses opérations et notamment :

- le financement du développement clinique du masitinib dans de nouvelles indications thérapeutiques en médecine humaine (myélome multiple, sclérose en plaques, maladie d'Alzheimer, polyarthrite rhumatoïde et asthme sévère) ;
- le financement du développement préclinique réglementaire de nouvelles molécules issues de la recherche de la Société.

Intermédiaires financiers



Chef de File et Teneur de Livre :

Société Générale Corporate & Investment Banking

Fortis Bank Nederland

Co-Chef de File : Fortis Bank Nederland

Informations publiques

Les documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la Société, 3 avenue George V, 75008 Paris.

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles, sans frais, auprès de la Société et auprès du Chef de File et Teneur de Livre et du co-Chef de File. Le Prospectus peut être consulté sur les sites Internet de la Société (www.ab-science.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

AB Science attire l'attention des investisseurs sur la section 4 « Facteurs de risques » figurant dans le document de base enregistré auprès de l'AMF et dans l'actualisation ainsi que dans la section 2 « Facteurs de risques » figurant dans la note d'opération visée par l'AMF. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

A propos d'AB Science

Fondée en 2001, AB Science est une société pharmaceutique spécialisée dans la recherche, le développement, et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une nouvelle classe de molécules thérapeutiques ciblées dont l'action consiste à modifier les voies de signalisation au sein des cellules. A travers ces IPK, la société vise des pathologies à fort besoin médical (cancers, maladies inflammatoires et maladies du système nerveux central) aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire. Grace à ses importantes capacités de recherche et développement, AB Science a développé en propre un portefeuille de molécules, dont le masitinib, qui a déjà fait l'objet d'un enregistrement en médecine vétérinaire en Europe et est en cours de trois Phases III chez l'homme dans le cancer du pancréas, le GIST et la mastocytose.

Plus d'informations sur la société sur le site internet : www.ab-science.com

Citigate

Dewe Rogerson

Contact

Agnès Villeret - Tel: +33 1 53 32 78 95 - agnes.villeret@citigate.fr

Matthieu Pirouelle - Tel: +33 1 53 32 84 77 - matthieu.pirouelle@citigate.fr

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

Avertissement

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions AB Science dans un quelconque pays. La distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation de la législation applicable.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le Securities Act. Toute offre de valeurs mobilières au public aux Etats-Unis sera réalisée au moyen d'un prospectus disponible auprès de la Société et contenant des informations détaillées sur la Société, ses dirigeants et ses états financiers. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis.

Ce communiqué ne constitue pas une sollicitation ni n'est conçu comme étant une incitation à une activité d'investissement aux fins de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce communiqué est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni ; ou (ii) aux personnes au Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'Article 2(1)(e) de la Directive 2003/71/EC et de toute mesure d'application pertinente prise par un Etat membre, et qui sont aussi (a) des personnes autorisées par le FSMA ou qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui répondent à la définition d'investisseur professionnel de l'article 19 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel qu'amendé (le « Règlement ») ou (b) des institutions ou sociétés qualifiées de « high net worth persons » au sens de l'article 49(2)(a) à (d) du Règlement, ou (c) toutes autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement adressé en application de la Section 21 du FSMA (toutes ces personnes étant désignées comme étant les « Personnes Concernées »). Toute personne au Royaume-Uni qui n'est pas une Personne Concernée ne doit pas utiliser ou invoquer ce communiqué.

Le présent document contient des informations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document de base, à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels AB Science est présente.

Société Générale, agissant en qualité d'agent stabilisateur, ou tout établissement agissant pour son compte, pourra, sans y être tenu, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 21 avril au 21 mai 2010, intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions AB Science, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions AB Science et sont susceptibles d'affecter leur cours.

RESUME DU PROSPECTUS

Visa n°10-084 de l'Autorité des marchés financiers en date du 7 avril 2010

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

A. INFORMATIONS DE BASE CONCERNANT L'EMETTEUR

Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité

AB Science est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit français qui opère dans le secteur pharmaceutique.

Aperçu des activités

Fondée en juillet 2001, AB Science est une société pharmaceutique basée à Paris spécialisée dans la recherche, le développement et la commercialisation d'inhibiteurs de protéines kinase* (IPK), une nouvelle classe de molécules thérapeutiques ciblées dont l'action consiste à modifier les voies de signalisation au sein des cellules.

Les pathologies visées par la Société avec ces IPK sont des pathologies à fort besoin médical* dans les cancers, les maladies inflammatoires et les maladies du système nerveux central, aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire.

La Société est propriétaire d'un important portefeuille de molécules. Ce portefeuille de molécules s'appuie sur deux brevets de structures chimiques distinctes délivrés notamment en Europe et aux Etats-Unis. La molécule phare d'AB Science est le masitinib.

Depuis sa création, AB Science focalise ses activités de recherche et développement sur les programmes d'optimisation de nouvelles molécules ainsi que sur la poursuite du programme de développement du masitinib. Les études cliniques avec le masitinib ont débuté à la fin de l'année 2003 et la Société a constamment poursuivi le renforcement de ses équipes de développement afin de conduire en interne la gestion de ses études cliniques.

Au cours de l'année 2007, la Société a déposé auprès des autorités de santé américaines (FDA) et européennes (EMA) une première demande d'enregistrement du masitinib dans un cancer canin, le mastocytome. Le masitinib a été enregistré par l'EMA dans cette indication en novembre 2008.

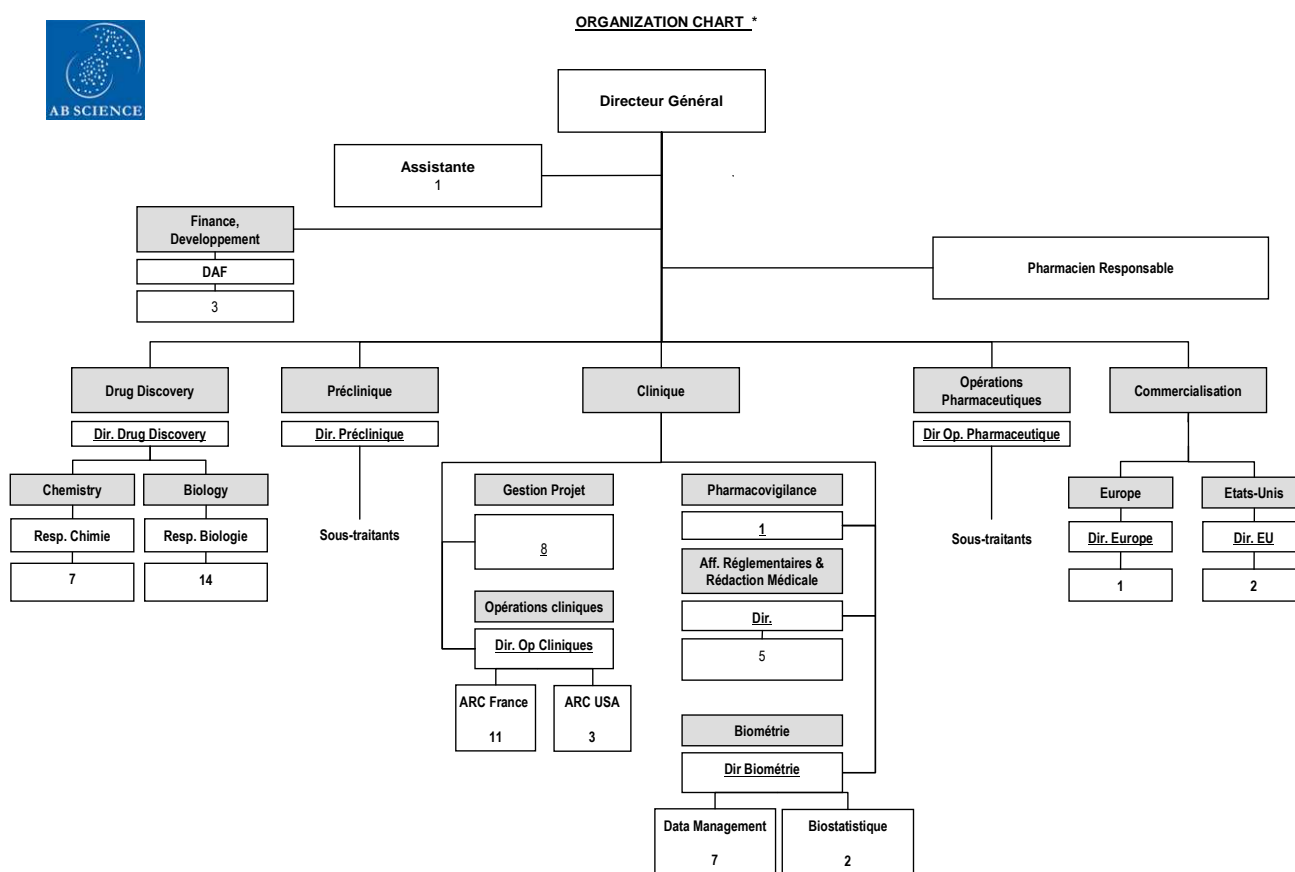
La Société a initié trois études de Phases 3 en médecine humaine fin 2008 et début 2009, dans deux indications en oncologie, le cancer du pancréas et le cancer stromal gastro-intestinal*, et dans une maladie inflammatoire orpheline, la mastocytose*.

L'année 2008 a également été marquée par la création d'une filiale aux Etats-Unis, détenue à 100% par AB Science et composée de six collaborateurs. Cette Société a pour objet d'assurer le support à la commercialisation du masitinib en santé animale, et d'assurer le suivi des études cliniques, sur le territoire américain.

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

La Société se distingue par sa volonté de conserver le maximum de potentiel de création de valeur (*Fully Integrated Pharmaceutical Company*), notamment en exécutant elle-même ses études cliniques de Phase III, en conservant la maîtrise de la production du masitinib en sous-traitance et en commercialisant ses médicaments par ses propres forces de vente ou par l'intermédiaire de distributeurs en Europe et aux Etats-Unis. Pour des informations plus complètes sur le modèle de développement de la Société, voir section 6.3.3 du document de base de la société AB Science enregistré par l'AMF le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006.

Organigramme de la Société au 31 mars 2010



* Does not necessarily reflect legal structure
22.12.09

Informations financières sélectionnées

Les informations financières historiques sélectionnées par la Société et figurant ci-dessous sont extraites des comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009, préparés conformément au référentiel IFRS.

Extraits des comptes consolidés de la Société (en normes IFRS - audités)

Eléments du compte de résultat en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires net	316	1	0
Autres produits opérationnels		-	-
Total des produits	316	1	-
Coût des ventes	(150)	-	-
Charges de commercialisation	(988)	(507)	(72)
Charges administratives	(1 643)	(1 390)	(940)
Charges de recherche et développement	(5 833)	(6 099)	(6 141)
Autres charges opérationnelles	-	-	-
Résultat opérationnel	(8 297)	(7 995)	(7 154)
Produits financiers	321	700	738
Charges financières	(128)	(154)	(117)
Résultat financier	193	546	620
Charge d'impôt	(6)	-	-
Résultat net	(8 110)	(7 449)	(6 533)
dont :		0	
Part des minoritaires		-	-
Part attribuable aux propriétaires de la société	(8 110)	(7 449)	(6 533)
Différence de conversion		9	
Résultat global	(8 110)	(7 440)	(6 533)
Résultat par action - en euros	(0,28)	(266,1) ²	(241,8) ¹
Résultat dilué par action - en euros	(0,28)	(266,1) ¹	(241,8) ¹
Eléments du bilan en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers courants	3 506	9 057	9 987
Autres actifs courants	6 746	3 074	2 110
Trésorerie et équivalents trésorerie	1 785	3 191	964
Total de l'actif	14 086	16 281	13 947
Total des dettes financières courantes et non courantes	5 328	2 445	2 098
Total des capitaux propres	1 041	8 780	7 770
Total du passif et des capitaux propres	14 086	16 281	13 947

¹ Avant division par 1000 de la valeur nominale des actions, qui est intervenue le 31 décembre 2009

⁽²⁾ Les autres réserves comprennent les primes d'émission, la réserve de conversion, les gains et pertes enregistrés directement en capitaux propres ainsi que les résultats au 31 décembre 2009. Elles ne comprennent pas le résultat ainsi que les éventuelles variations de la réserve de conversion et des gains et pertes enregistrés directement en capitaux propres pour la période du 1er janvier au 15 février 2010.

Capitaux propres et endettement

Conformément aux recommandations CESR (CESR/05-054b, paragraphe 127), le tableau ci-dessous présente la situation non audité de l'endettement et des capitaux propres, établie à partir des données financières au 15 février 2010 conformément au référentiel IFRS.

Situation consolidée non audité de l'endettement et des capitaux propres au 15 février 2010 (IFRS) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	15 février 2010
1. CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	
Total de la dette courante	
- faisant l'objet de garanties	
- faisant l'objet de nantissements	
- sans garantie ni nantissement	500
Total de la dette non courante (hors partie courante des dettes long terme)	
- faisant l'objet de garanties	
- faisant l'objet de nantissements	
- sans garantie ni nantissement	4 822
Capitaux propres	
- Capital social	288
- Réserve légale	
- Autres réserves ⁽¹⁾	3 761
TOTAL	4 049
- Subventions d'investissements nettes	
- Provisions réglementées	
2. ANALYSE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	
A. Trésorerie	258
B. Équivalents de trésorerie	
C. Titres de placement	2 186
D. Liquidités (A) + (B) + (C)	2 444
E. Créances financières à court terme	4 511
F. Dettes bancaires à court terme	
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	
H. Autres dettes financières à court terme	500
I. Dettes financières courantes à court terme (F) + (G) + (H)	500
J. Endettement financier net à court terme (I) - (E) - (D)	-6 455
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	1 000
L. Obligations émises	
M. Autres emprunts à plus d'un an	3 822
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K) + (L) + (M)	4 822
O. Endettement financier net (J) + (N)	-1 633

Aucun changement significatif venant affecter le niveau des capitaux propres hors résultat et les différents postes d'endettement présentés ci-dessus n'est intervenu depuis le 15 février 2010, à l'exception de l'émission de quatre obligations convertibles de 500.000 euros de valeur nominale chacune, qui est intervenue préalablement à la date du Prospectus, et de l'émission prévue au plus tard le 13 avril 2010 de deux obligations convertibles de même valeur nominale. Ces obligations devront être automatiquement converties en actions nouvelles lors de l'introduction en bourse de la Société.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social, mais chaque action de préférence dite « P » bénéficie d'un droit de recevoir en priorité par rapport aux titulaires d'actions ordinaires, dans l'hypothèse d'une liquidation ou d'une dissolution volontaire de la société qui laisserait subsister un boni de liquidation, un montant égal à 2,29075 euros.

Résumé des principaux facteurs de risques propres à la Société et à son activité

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits au chapitre 4 du document de base enregistré par l'AMF le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 (le « **Document de Base** »), et de son actualisation et à la section 2 du présent Prospectus avant de prendre leur décision d'investissement, et notamment les risques suivants :

- La Société développe des inhibiteurs de tyrosine kinase. Dans chacune de leurs indications respectives, ses produits en développement sont à différentes phases pré-cliniques et cliniques. Le développement d'un candidat-médicament est un processus en plusieurs phases, long, coûteux et incertain. Rien ne permet à la Société de garantir que ces développements aboutiront, ni qu'ils aboutissent dans des délais compatibles avec les besoins du marché. Tout échec ou retard dans le développement de ses produits pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.
- Le produit le plus avancé de la Société dans le processus de développement est le masitinib. Le développement de ce candidat-médicament a exigé et continuera d'exiger de la part de la Société des investissements importants en temps et en ressources financières ainsi que l'implication d'un personnel très qualifié. Si la Société ne parvient pas à développer et commercialiser son produit le plus avancé, l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement pourraient être significativement affectés.
- La Société recourt à la sous-traitance dans le cadre de ses activités. Elle confie à ses sous-traitants la fabrication et le développement de procédés complexes, lourds et qui doivent être très surveillés. Elle dépend de ces tiers pour la fabrication de tous ses produits, et notamment de son produit le plus avancé, le masitinib. En cas de rupture ou de détérioration de ses relations avec ses sous traitants, la Société pourrait se trouver dans l'impossibilité de nouer des relations avec d'autres sous traitants à des conditions commerciales acceptables, voire pas du tout, ce qui pourrait nuire à sa capacité de produire, développer et commercialiser ses produits avec succès.
- La Société est dépendante de tiers pour l'approvisionnement en divers matériaux, produits chimiques ou biologiques qui sont nécessaires à la fabrication de ses candidats-médicaments ou à la réalisation de ses essais cliniques. L'approvisionnement de la Société en l'un quelconque de ces produits pourrait être réduit ou interrompu. De plus, si tel était le cas, elle pourrait ne pas être capable de trouver d'autres fournisseurs de matériaux, produits chimiques ou biologiques de qualité acceptable, dans des volumes appropriés et à un coût acceptable.

Evolution récente de la situation financière et perspective

Voir les informations financières sélectionnées ci-dessus.

A la date d'octroi du visa sur le présent Prospectus, la Société n'a pas connaissance de tendances connues ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires de l'année 2010.

La Société ne communique pas de prévisions ni d'estimations de bénéfices.

Faits ou événements récents

Néant

B DESCRIPTION DE L'OFFRE

Raison de l'Offre

L'Offre et l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Paris sont notamment destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer ses opérations et notamment :

- le financement du développement clinique du masitinib dans de nouvelles indications thérapeutiques en médecine humaine
- le financement du développement préclinique réglementaire de nouvelles molécules issues de la recherche de la Société

Il est rappelé qu'entre 63,57 % et 72,45 % du produit brut de l'offre sera perçu par les Actionnaires Cédants, en fonction, notamment de l'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

Sur la base d'un produit net de l'augmentation de capital pour la Société de 18,63 millions d'euros, environ 78% de ce produit seraient affectés au premier objectif, 22% étant affectés au second. Dans le cas où le produit de l'émission pour la Société serait inférieur à ce qu'elle anticipe, elle l'utiliserait pour financer en priorité le premier objectif. Dans ce cas, elle se réserve la possibilité de réaliser une nouvelle augmentation de capital à terme ou de recourir à l'endettement pour financer le solde.

Ce montant n'inclut pas le montant levé lors de l'émission d'obligations convertibles au profit de JP SPC 1 OBO Vatea Fund pour 3 millions d'euros (les "**Obligations Convertibles**").

Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des actions offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France sous forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **OPO** ») ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant un placement en France et un placement privé international dans certains pays, en dehors des Etats-Unis d'Amérique.

Si la demande dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes (avant faculté d'extension et Option de Surallocation).

Nature et nombre des titres dont l'admission est demandée et des titres offerts

Les actions dont l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris est demandée incluent l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social et les actions nouvelles à provenir de l'exercice d'obligations convertibles émises ou devant être émises par la Société, soit un total de 29 030 053 actions.

Les actions faisant l'objet de l'Offre correspondent :

- aux 1 305 700 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre, représentant environ 4,3% du capital et des droits de vote après augmentation de capital et conversion des Obligations Convertibles; et

- aux 2 278 530 actions existantes représentant environ 7,5% du capital et des droits de vote après augmentation de capital et conversion des Obligations Convertibles, pouvant être portées à un maximum de 3 434 443 actions, soit environ 11,3% du capital et des droits de vote après augmentation de capital et conversion des Obligations Convertibles, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

Clause d'Extension Un maximum de 537 634 actions existantes (la « **Clause d'Extension** »).

Option de Surallocation Un maximum de 618 279 actions existantes (l'« **Option de Surallocation** »)

Exercable par le Chef de File et Teneur de Livre, au nom et pour le compte des Garants, du 26 avril au 21 mai 2010.

Actionnaires Cédants

	Nombre de titres cédés (sans exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	Nombre de titres cédés (Avec exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)
Actionnaires		
Moussy, Alain	16 000	16 000
Kinet, Jean Pierre	2 000	2 000
Bioparticipations	563 198	868 779
Parande SAS	252 416	384 688
Tanamera	191 251	291 576
Lafferty	74 708	113 898
Forga	37 437	57 075
Jean Caraux	135 525	206 618
Philippe Girault	45 315	69 086
Beveguissimo eurl	157 332	239 864
Pagapa sprl	157 332	239 864
Philippe Oddo eurl	141 005	214 972
CIC - FCPI	93 729	153 248
Applied Biology Company	76 357	116 412
Enver	57 062	86 995
Serge Dassault	47 497	72 412
Mulliez, Vincent	27 000	27 000
Strackmann , Rémy	32 192	32 192
CIC Investissement	36 779	60 133
Litzler, Marc	28 354	28 354
Pierre Dominique Verspieren	25 892	39 475
Polignac, Princesse C. de	21 604	32 938
Marchal, Olivier	13 193	20 114
d'Angerville, Guillaume	7 256	11 062
Philippe Guy	7 092	10 811
Sassi, Renaud	6 102	9 303
Dassault, Thierry	5 277	8 045
Deseille, Patrice	3 628	5 531
Hermine, Olivier	7 000	7 000
Dubreuil, Patrice	2 000	2 000
Guy, Laurent	6 000	6 000
Auclair, Christian	1 000	1 000
TOTAL	2 278 530	3 434 443

Fourchette indicative de prix	<p>Entre 13,95 et 17,05 euros par action (le « Prix de l'Offre »).</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors réouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication de l'avis financier signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication de l'avis financier susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse. Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la fourchette (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).</p>
Méthode de fixation du prix des actions nouvelles à émettre et des actions cédées	<p>Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développé par les usages professionnels. Le Prospectus contient des informations relatives à la méthode de valorisation dite « des comparables boursiers » qui vise à comparer la Société à des sociétés cotées de son secteur présentant des modèles d'activité proches, telles que Nicox ou Transgène.</p> <p>Cette méthode est fournie à titre strictement indicatif et ne préjuge en aucun cas du prix de l'Offre.</p>
Date de jouissance des actions existantes et des actions nouvelles à émettre	1 ^{er} janvier 2010.
Produit brut de l'émission	Environ 20,24 millions d'euros ⁽¹⁾⁽²⁾
Produit net de l'émission	Environ 18,6 millions d'euros ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ .
Produit brut de la cession	35,32 millions d'euros ⁽¹⁾ pouvant être porté à 53,23 millions d'euros ⁽¹⁾ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.
Produit net de la cession	32,76 millions d'euros ⁽¹⁾ pouvant être porté à 49,61 millions d'euros ⁽¹⁾ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation ⁽³⁾ .
Garantie	L'Offre fera, à la date de fixation du Prix de l'Offre (soit selon le calendrier indicatif le 21 avril 2010), l'objet d'un contrat de garantie conclu entre la Société, les actionnaires cédants, Société Générale et Fortis Bank Nederland (les « Garants »). Ce contrat de garantie pourra être résilié par les Garants jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison, dans certaines circonstances (voir la section 5.4.3 ci-après), auquel cas l'Offre et l'augmentation de capital seront annulées.
Engagements d'abstention et de conservation	<p>Pour la Société : A compter de la date de signature du contrat de garantie et pendant 180 jours calendaires suivant la date de règlement livraison, sous réserve de certaines exceptions (voir section 7.3 ci-après).</p> <p>Pour les actionnaires cédants pendant 180 jours calendaires, sous réserve de</p>

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

certaines exceptions (voir section 7.3 ci-après).

Pour les actionnaires fondateurs pendant 12 mois, sous réserve de certaines exceptions (voir section 7.3 ci-après).

Enfin, JP SPC 1 OBO Vatea Fund a souscrit un engagement de conservation de 245.000 actions pendant 180 jours à compter de l'admission des actions sur le marché NYSE Euronext Paris.

- (1) Sur la base d'un prix d'offre égal au point médian de la fourchette indicative de prix, soit 15,50 euros.
- (2) Ce montant n'inclut pas le produit de la souscription des Obligations Convertibles.
- (3) sous réserve que les Actionnaires Cédants prennent à leur charge l'intégralité des frais juridiques et administratifs correspondant à la quote part des Actions Cédées dans l'Offre, soit environ 0,65 million d'euros.

C REPARTITION DU CAPITAL

	Détenition avant Offre		Détenition après Offre (après conversion des Obligations Convertibles sans exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)		Détenition après Offre (après conversion des Obligations Convertibles, exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	
	Nombre d'actions et des droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et des droits de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et des droits de vote	% du capital et des droits de vote
Moussy, Alain*	12 918 999	44,83%	12 902 999	42,53%	12 902 999	42,53%
Moussy, Patrick	1 000	0,00%	1 000	0,00%	1 000	0,00%
Kinet, Jean Pierre*	264 000	0,92%	262 000	0,86%	262 000	0,86%
Bioparticipations	3 400 000	11,80%	2 836 802	9,35%	2 531 221	8,34%
Paillaud, Guy	1 000	0,00%	1 000	0,00%	1 000	0,00%
Chambon, Pierre	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Parande SAS	1 516 000	5,26%	1 263 584	4,17%	1 131 312	3,73%
Autres investisseurs	10 714 000	37,18%	9 484 136	31,26%	8 766 077	28,90%
Public	0	0,00%	3 584 230	11,82%	4 740 143	15,6%
TOTAL	28 815 000	100,00%	30 335 753	100,00%	30 335 753	100,00%

* Ces actionnaires sont parties à un pacte constitutif d'une action de concert.

D DILUTION

Quote-part des capitaux propres (en euros)⁽¹⁾⁽³⁾

En euros	Base non diluée	Base diluée ⁽²⁾
Avant émission des actions nouvelles	0,14	1,49
Après émission des actions nouvelles	0,75	1,95

⁽¹⁾ Calcul effectué sur la base du nombre total d'actions composant le capital de la Société, ordinaires et actions de préférence.

⁽²⁾ En supposant l'exercice de toutes les options de souscription d'actions exerçables ou non, de tous les BSA, de tous les BCE et des obligations convertibles (y compris les obligations convertibles pouvant être souscrites jusqu'au 13 avril 2010).

⁽³⁾ sous réserve que les Actionnaires Cédants prennent à leur charge l'intégralité des frais juridiques et administratifs correspondant à la quote part des Actions Cédées dans l'Offre, soit environ 0,65 million d'euros.

Un actionnaire qui détiendrait, à la date du présent Prospectus, 1% du capital (soit 288 150 actions) de la Société et ne participerait pas à l'augmentation de capital, détiendrait, après émission de 1 305 700 Actions Nouvelles, 0,96% du capital de la Société.

E MODALITÉS PRATIQUES

Calendrier indicatif de l'Offre

7 avril 2010	Visa de l'AMF sur le Prospectus
8 avril 2010	Avis de NYSE Euronext relatif à l'ouverture de l'OPO Ouverture de l'OPO et du Placement Global
20 avril 2010	Clôture de l'OPO et du Placement Global
21 avril 2010	Fixation du Prix définitif de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Signature du contrat de garantie Communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre et le résultat Avis de NYSE Euronext relatif au résultat de l'OPO et du Placement Global Première cotation et début de la période de stabilisation éventuelle
22 avril 2010	Début des négociations sur Euronext Paris
26 avril 2010	Règlement-livraison
21 mai 2010	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités d'achat et de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 20 avril 2010 à 17 heures (heure de Paris).

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Chef de File et Teneur de Livre et le co-Chef de File au plus tard le 20 avril 2010 à 17 heures (heure de Paris).

Chef de File et Teneur de Livre

Société Générale Corporate & Investment Banking

Co-Chef de File

Fortis Bank Nederland

Contact Investisseurs

Monsieur Laurent Guy, directeur financier

Téléphone : 01.47.20.00.14

investisseurs@ab-science.com

Documents accessibles au public

Les documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la Société, 3 avenue George V, 75008 Paris.

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles, sans frais, auprès de la Société et auprès du Chef de File et Teneur de Livre et du co-Chef de File. Le Prospectus peut être consulté sur les sites Internet de la Société (www.ab-science.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).